

Procès-verbal de la réunion du Comité d'Hygiène et Sécurité du 8 décembre 2005

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal du CHS du 5 juillet 2005 .
- II. Règlement intérieur du CHS (pour avis) .
- III. Suivi des accidents de travail des trois premiers trimestres (pour information) .
- IV. Proposition d'une méthode pour l'élaboration du document unique (pour avis) .
- V. Rapport des visites du CHS des 2 et 22 septembre, 14 octobre
et 23 novembre 2005 (pour information) .
- VI. Protocole handicap (pour avis) .
- VII. Suivi des points évoqués lors du précédent CHS .
- VIII. Questions diverses .

La séance est ouverte à 14 heures 20 par Monsieur SELLES, Administrateur général.

Monsieur IROLLO procède à l'appel des représentants de l'Administration, des représentants du Personnel et des experts invités.

Monsieur IROLLO

Le procès-verbal avait été corrigé la dernière fois par la CGT. Le secrétariat de séance incombe normalement à la CFDT, mais Madame Tchenquela devra nous quitter à 17 heures 30. L'organisation syndicale FO ou SUD Culture accepterait-elle de l'assurer ?

FO accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Nous rétablirons l'alternance dès la prochaine séance.

I. Approbation du procès-verbal du CHS du 5 juillet 2005

Monsieur SELLES

Avez-vous des observations à formuler ?

Madame LABRE

Mon intervention de la page 18 a été plus explicite. En effet, il avait déjà été demandé de ne pas installer de moquette à la banque d'informations. Les agents n'étaient pas satisfaits de constater que le revêtement avait été à nouveau remplacé par de la moquette contrairement à cette requête.

Monsieur SELLES

Je vous propose de communiquer une note rectificative au compte-rendu.

Madame LABRE

D'accord.

Sous réserve des modifications apportées en séance, le procès-verbal du CHS du 5 juillet 2005 est approuvé à l'unanimité.

Madame TCHENQUELA

La CFDT s'abstient parce qu'elle n'était pas représentée lors de cette séance.

II. Règlement intérieur du CHS (pour avis)

Madame COTTEVERTE

Je vous rappelle que le règlement intérieur du CHS a été présenté pour avis au dernier CTP. Certaines modifications ont alors été demandées ; elles sont dorénavant intégrées dans cette nouvelle version.

Les modifications demandées sont les suivantes.

Il nous a été demandé d'intégrer au texte le rôle de l'inspecteur du travail tel que défini par le décret du 28 mai 1982 ; le dernier paragraphe de l'article 3 stipule qu' *« en cas de risque grave pour la santé ou la sécurité des agents lors de l'exercice de leurs fonctions ou de désaccord sérieux et persistant entre l'administration et le CHS, l'inspecteur du travail peut être saisi si l'agent chargé de l'inspection n'a pas réussi à lever le désaccord »*.

A l'article 7, le *quorum* a été fixé au trois quarts des membres du CHS.

A l'article 10, le fonctionnaire responsable des problèmes d'hygiène et de sécurité est désormais nommé le *« responsable des questions d'hygiène et de sécurité »*.

Le mode de diffusion est précisé à l'article 19 qui stipule que *« le procès-verbal est approuvé lors de la séance suivante, il est diffusé sur Mercure et le relevé des décisions est affiché sur les panneaux prévus à cet effet dans l'établissement »*.

Monsieur IROLLO

Vous aviez demandé cette nouvelle procédure.

Madame COTTEVERTE

A votre demande, le décret du 28 mai 1982 a été annexé au texte.

Le règlement intérieur du CHS est approuvé à l'unanimité.

III. Suivi des accidents de travail des trois premiers trimestres (pour information)

Docteur MOREAU

Nous vous communiquons les chiffres relatifs aux accidents de travail des trois premiers trimestres de l'année 2005. L'ensemble des données de l'année vous sera communiqué avec le rapport d'activité au début de l'année 2006. Les réunions d'analyse des accidents nous permettent d'examiner les causes des accidents les plus graves grâce à l'arbre des faits.

Mme DA COSTA

Les statistiques qui vous sont communiquées sont les accidents relevés d'après les registres d'infirmerie et ne proviennent pas des déclarations d'accidents de travail qui sont traitées par le service du personnel.

La majorité des accidents relevés, bien que nombreux, restent bénins. Leur indice de gravité est faible, ce qui explique qu'ils aient donné lieu à peu de sorties ou d'évacuations. Il s'agit principalement de chocs de mains et de poignets contre des objets divers, tels que des tables ou des caisses, survenus dans les salles du musée. Les lieux d'accident sont principalement les salles du musée. La majorité des accidents concernent les agents de surveillance, en nombre plus important, étant donné leurs fréquents déplacements.

Madame AGUIRRE

Connaissez-vous le nombre d'accidents des deux premiers mois du quatrième trimestre ?

Mme DA COSTA

Pas encore.

Madame AGUIRRE

Comment expliquez-vous l'augmentation du nombre des accidents au troisième trimestre ?

Mme DA COSTA

Il s'agit surtout de piqûres d'insectes plus nombreux en cette période, survenues aux agents de la DP.

Madame AGUIRRE

Qu'en est-il de l'ensemble du personnel ?

Mme DA COSTA

Il s'agit d'un plus grand nombre de chocs, étant donné qu'il y a davantage de déplacements.

Madame AGUIRRE

Ne pensez-vous pas que ces accidents concernent surtout le personnel saisonnier ?

Docteur DA COSTA

Nous n'avons pas encore toutes les statistiques.

Monsieur LYVER

Au sujet de l'accident survenu le 1^{er} juin 2005, la durite a éclaté à 7 heures 45, mais la société de maintenance n'est arrivée qu'à 9 heures 05 afin de nettoyer la plaque d'huile. Une heure et vingt minutes se sont écoulées avant l'intervention de la société de nettoyage, ce qui pouvait présenter un risque supplémentaire. Nous en sommes surpris. Quel est le sentiment de l'administration sur cette anomalie ?

Docteur MOREAU

C'est tout l'intérêt d'établir un arbre des causes parce que les accidents sont souvent multifactoriels. Nous devons mener des actions pour éviter qu'un tel accident se reproduise.

Monsieur GAUCHET

Je conviens que le délai a été trop important. Nous donnerons des consignes pour l'éviter à l'avenir surtout en zone de livraison, réputée à risque.

Madame COTTEVERTE

Néanmoins, le SPSI a procédé au balisage autour de la plaque d'huile quasi immédiatement.

Par ailleurs, nous constatons au début de l'arbre des faits l'existence d'un bidon absorbant. Nous nous demandons si le personnel en était avisé et savait l'utiliser en attendant le nettoyage.

Monsieur GAUCHET

Ce problème relève de l'organisation interne de la livraison ; elle n'est plus de la responsabilité de la DAMT. Nous devons nous assurer auprès du service intérieur que cet élément est connu.

Madame COTTEVERTE

En cas d'accident grave, nous réunissons le groupe de travail pour procéder à l'analyse de l'arbre des causes afin de transmettre au chef de service les mesures à prendre pour éviter ce type d'accidents à l'avenir.

Docteur MOREAU

Une fois que le chef de service en a pris connaissance, l'un des membres du groupe permanent le contacte à nouveau pour savoir quelles mesures ont été prises et quelles difficultés ont été rencontrées lors de leur mise en œuvre.

Dans ce cas, l'arbre des faits n'a pas été réalisé immédiatement parce que l'agent a été arrêté. Je ne peux donc pas vous faire part de nos préconisations immédiatement. Vous les trouverez dans les prochains documents que nous vous transmettrons.

Madame AGUIRRE

A chaque fois que le CHS est informé de l'analyse des arbres des faits, il serait judicieux d'inviter le chef de service concerné en tant qu'expert. Nous pourrions ainsi discuter des préconisations et des mesures à prendre, ce qui reste difficile sans le responsable du service.

Monsieur SELLES

J'en conviens.

Monsieur NEE

Les agents concernés par les accidents de travail du mois de juillet sont-ils permanents ou saisonniers ? Peut-être que les saisonniers devraient être sensibilisés aux risques du musée à leur arrivée.

Madame AGUIRRE

Je partage cet avis.

Docteur MOREAU

Nous n'avons pas mis en évidence d'indicateurs révélant une différence d'ancienneté particulière du personnel accidenté. Il ne s'agissait pas majoritairement de saisonniers.

Madame AGUIRRE

Au premier et troisième trimestre 2005, nous constatons que des agents ont eu plusieurs accidents. Quelles en sont les causes ? Ces personnes étaient-elles correctement rétablies ?

Docteur MOREAU

Les causes des accidents sont différentes. En outre, la proportion de la population concernée par ces accidents multiples reste très marginale. Ce phénomène ne nécessite donc pas de mesures particulières.

Monsieur MERLET

Aux trois premiers trimestres 2005, le personnel de la société Eliance est le plus concerné par les accidents survenus parmi les employés des sociétés extérieures. La cafétéria du personnel est également le lieu principal de survenance de ces accidents. Comment les prévenir ?

Docteur MOREAU

Etant donnée la nature de l'activité de la société Eliance, le risque de brûlure ou de coupure est plus élevé. Néanmoins, ces accidents sont généralement bénins.

Je rencontre régulièrement le médecin du travail d'Eliance pour le suivi des actions de prévention.

Thierry CHOQUET

Il est possible de constater presque tous les jours à certains horaires le manque d'effectif de cette société. Je pense qu'il existe certainement un lien avec les accidents survenus. Nous devrions envisager ce qui est possible de faire pour y remédier, même si nous ne sommes pas le CHS d'Eliance.

Monsieur SELLES

Docteur Moreau, pourriez-vous signaler l'inquiétude du Louvre au sujet du nombre important d'accidents à Eliance ? Par ailleurs, il serait judicieux d'examiner les statistiques des trimestres précédents pour savoir depuis quand cette situation dure.

Docteur MOREAU

Je communiquerai nos conclusions au CHSCT d'Eliance.

Monsieur CHOQUET

Certains agents, qui sont évacués par les pompiers suite à un accident grave, se retrouvent seuls lorsqu'ils sortent de l'hôpital. Ils sont évacués en tenue de travail et sans leurs papiers. Ne pourrions-nous pas mettre en place une procédure spécifique ? Incombe-t-il aux pompiers de prendre en charge ce genre de dispositions ? Il faut prévenir le responsable.

Docteur MOREAU

C'est ce que le service médical essaie de faire dans la mesure du possible. Nous tentons de prévenir le supérieur hiérarchique et surtout un collègue pour récupérer les effets personnels de l'agent accidenté.

Nous y parvenons lorsque l'évacuation n'est pas urgente. Cependant, il est parfois impossible de le faire dans les situations d'urgence. Le service est généralement informé, mais nous ne sommes pas en mesure de déterminer la durée de l'hospitalisation de l'agent à l'avance.

Madame AGUIRRE

Des agents ont déjà dû revenir à pied de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu pour pouvoir récupérer leurs affaires. Or les vestiaires sont parfois déjà clos. Pendant la journée, les vestiaires sont verrouillés, nous ne pouvons donc pas le faire à leur place.

Docteur MOREAU

Nous pourrions réfléchir à une procédure. N'oubliez pas cependant qu'il arrive que des agents ne veuillent pas confier leur clé de vestiaire. Les situations sont très diverses.

Monsieur SELLES

Au prochain CHS, je propose que le Docteur Moreau nous communique les dispositions qui pourraient être mises en œuvre pour améliorer cette situation.

Madame AGUIRRE

Pourquoi le service du personnel ne transmet-il plus les déclarations d'accident du travail ?

Docteur MOREAU

Une nouvelle procédure de déclaration des accidents de travail a été mise en place. Les déclarations sont dorénavant gérées par le service du personnel. Auparavant, un exemplaire nous était transmis et nous pouvions

alors mesurer la différence entre le nombre de déclarations au service du personnel et celui constaté en infirmeries. Généralement, nous constatons que tous les accidents ne donnaient pas lieu à une déclaration formelle.

Madame AGUIRRE

Cette procédure n'empêche pas que le service médical soit informé.

Docteur MOREAU

En effet. Nous n'hésitons pas à demander une déclaration lorsque nous avons une analyse à mener.

Madame COTTEVERTE

Les données qui vous sont communiquées proviennent du service médical. Or nous travaillons actuellement en collaboration avec le service personnel afin que nous établissions un bilan à partir des déclarations d'accident du travail qui lui sont transmises, à partir de janvier 2006, ainsi que la réglementation le prévoit.

Ce travail est complexe parce que nous devons nous assurer que le nombre des feuillets de déclarations parvenues au service du personnel est représentatif de la réalité, afin que nos statistiques soient pertinentes. Nous examinons actuellement le circuit de ces feuillets.

Madame AGUIRRE

Des maladies professionnelles ont-elles été déclarées dans l'année ?

Docteur MOREAU

Oui.

Madame AGUIRRE

S'agit-il de TMS (troubles musculo-squelettiques) à nouveau ?

Docteur MOREAU

Je vous le dirai au cours de la présentation du rapport d'activités.

IV. Proposition d'une méthode pour l'élaboration du document unique (pour avis)

Madame COTTEVERTE

Il s'agit de la démarche que nous proposons d'adopter pour la mise en place du document unique qui formalise l'évaluation des risques professionnels dans les établissements. C'est une obligation de tout employeur depuis 2001. L'évaluation des risques suppose de les identifier afin de mettre en place des mesures de prévention.

La démarche proposée est classique étant donné que la formalisation du document unique a donné lieu à différentes méthodes de référence.

La phase préparatoire consiste en plusieurs étapes.

Un pilote doit être désigné. Nous proposons la chargée de mission hygiène et sécurité conditions de travail dans le cadre d'un groupe de travail et en collaboration avec les ACMO.

Le groupe de travail, animé par la chargée de mission, serait composé des médecins de prévention, des ACMO, des membres de l'encadrement afin d'impliquer les services, un membre du CHS et les infirmières du travail.

L'évaluation des risques implique de rechercher et d'analyser les indicateurs pertinents par l'analyse des accidents de travail, des maladies professionnelles, de la fiche de risques professionnels et de divers rapports. Il convient donc de collecter de nombreux documents pertinents dans l'établissement.

En outre, il faut déterminer ce que sont les unités de travail. Il peut s'agir de postes de même nature, de situations de travail similaires ou des lieux communs de travail.

Enfin, le travail devra être organisé selon un calendrier et des étapes d'élaboration du document.

La phase d'identification des risques est un long travail de terrain qui devra impliquer les agents et l'encadrement. L'ensemble des risques existants ou potentiels devra être évalué et priorisé dans chacune des unités selon des grilles d'analyse de référence. Les risques seront alors classés.

La formalisation d'un programme d'actions nécessite de recenser et d'évaluer les mesures de prévention déjà existantes ainsi que d'établir les mesures complémentaires nécessaires.

La dernière phase est la finalisation du document écrit comprenant une partie relative à l'évaluation des risques puis présentant le programme de prévention.

Ce document devra être mis à jour chaque année ou lors de tout nouvel aménagement.

Madame AGUIRRE

De quelle façon comptez-vous associer l'ensemble du personnel à cette démarche ?

Madame COTTEVERTE

Une fois que les unités auront été identifiées, un groupe de travail se rendra sur le terrain. Il prendra en compte le ressenti des agents.

Madame AGUIRRE

L'ensemble des agents ayant travaillé dans une salle pourrait être interrogé dans ce cas.

Madame COTTEVERTE

Non, pas obligatoirement. Il pourrait s'agir d'un groupe d'agents volontaires. Dans ce cas, il conviendrait plutôt d'analyser l'ensemble des risques de la salle en tant qu'unité de travail.

Madame AGUIRRE

Le recours aux agents volontaires est mal ressenti par le reste du personnel. De nombreux agents, intéressés par ces actions, se sentent tenus à l'écart par l'encadrement et ne comprennent pas pourquoi ils sont informés *a posteriori*.

Madame COTTEVERTE

La question de la représentativité se pose. Mais, nous ne pouvons pas systématiquement travailler de manière participative avec tous les agents. Nous devons inévitablement recourir à des agents volontaires dans certaines situations.

Monsieur CHOQUET

Il convient d'impliquer les chefs de service. Certains d'entre eux ne se sentent absolument pas concernés par les questions d'hygiène et de sécurité et l'affichent clairement.

Monsieur SELLES

La sensibilisation des chefs de service est obligatoire. Il peut s'agir d'un défaut de formation à ces enjeux, qui relèvent pourtant également de la responsabilité de leur fonction. Les résultats des analyses de risques devront être communiqués aux membres de l'encadrement.

Madame AGUIRRE

Il appartient à l'administration d'imposer des formations aux chefs de service les moins enthousiastes.

Monsieur MERLET

La composition des groupes de travail sera adaptée à chaque unité. Comment seront désignés le membre du CHS et le représentant du personnel ?

Madame COTTEVERTE

Il est essentiel que vous soyez partie prenante. Vous devrez vous organiser et en décider.

Monsieur MERLET

N'y aura-t-il qu'un seul représentant du personnel par groupe ?

Madame COTTEVERTE

Non, pas forcément parce que le travail sera long. Je ne peux pas vous donner de nombre précis avant que les unités de travail ne soient définies.

Monsieur MERLET

Dans le document de référence, quel est le logiciel spécifique que vous évoquez ? Des formations seront-elles dispensées à chacun des membres du groupe de travail pour l'utiliser ?

Madame COTTEVERTE

Il existe plusieurs logiciels sur le marché qui permettent de concevoir le document unique. J'ai commencé à me documenter, mais je n'en ai toujours retenu aucun.

Tout le monde ne sera pas formé à l'utilisation du logiciel. Une seule personne sera responsable de la saisie des données pour que le document soit diffusé sur un support en papier.

Monsieur SELLES

Selon quels critères définirez-vous les unités de travail ?

Madame COTTEVERTE

Un travail préalable a déjà été fait.

Monsieur GAUCHET

Nous y avons travaillé, il y a dix ans avec le Docteur Moreau.

Monsieur LYVER

L'étape d'analyse des risques est primordiale parce qu'elle détermine le reste du processus. Si les grilles d'analyse ne sont pas pertinentes, le document unique en sera pénalisé. Il n'est pas possible de nous demander un avis au CHS alors que nous n'avons pas validé l'étape d'analyse.

Madame COTTEVERTE

Il existe des grilles de référence et qui sont reconnues. Le découpage reste problématique. C'est la raison pour laquelle les services et les agents doivent être impliqués sur le terrain.

Docteur MOREAU

La difficulté est que les risques et les situations de travail sont multiples. Nous travaillons en présence du public. Toutes les grilles de référence et les méthodes existantes devront être adaptées à notre situation particulière. Nous devons élire celles qui correspondent le mieux à notre problématique.

Madame AGUIRRE

Dans le document de référence, il est indiqué que le groupe de travail comprendra un membre du CHS ou un représentant du personnel. Je pense qu'il s'agit plutôt d'un représentant du personnel qu'il soit membre ou non du CHS.

Nous pourrions donc être impliqués dans un groupe de travail correspondant à un service que nous connaissons. Si nous ne le connaissons pas, je ne comprends pas comment nous pourrions nous intégrer pleinement dans cette démarche.

Docteur MOREAU

Les participants doivent s'impliquer dans l'ensemble de l'évaluation étant donné qu'une formation est dispensée au début. Nous devons adopter le même langage pour remplir les grilles de la même façon. Nous pourrions par la suite intégrer des personnes connaissant le service, mais il est parfois préférable d'intégrer des agents extérieurs au service dans un groupe de travail. Celles-ci ont un regard plus affûté et sont susceptibles de déceler des risques dans des situations de travail qu'un habitué ne remarquerait plus. Ces deux démarches doivent être combinées.

Il est procédé au vote. L'administration, la CGT et FO votent pour, SUD et la CFDT s'abstiennent.

Madame AGUIRRE

SUD Culture ne s'oppose pas à la démarche expliquée dans ce document. Néanmoins, nous ne disposons que de très peu d'éléments de planification pour formuler un avis. C'est la raison pour laquelle nous préférons nous abstenir. Nous travaillerons en collaboration avec l'administration, bien entendu.

V. Rapport des visites du CHS des 2 et 22 septembre, 14 octobre et 23 novembre 2005 (pour information)**Madame COTTEVERTE**

Nous avons effectué les visites suivantes au cours du dernier trimestre 2005 :

- le 2 septembre, la visite de l'aire de livraison avant travaux ;
- le 22 septembre, la visite de l'aile Denon soumise à l'interdiction de photographier ;
- le 14 octobre, la visite de la banque d'information sous pyramide, de la salle de repos Napoléon et de la régie haute de l'agence comptable.

Faute de temps lors de la journée du 14 octobre, nous avons reporté la visite de l'auditorium. Nous l'avons effectuée hier et nous en reparlerons au prochain CHS.

La dernière visite présentée dans le rapport est celle des troisième et cinquième étages de l'immeuble Marengo avant l'emménagement de la Direction des publics et de l'auditorium. Le rapport a été élaboré en collaboration avec Madame Labre à partir des notes que nous avons prises.

Monsieur LYVER

Concernant l'immeuble Marengo, Monsieur Gauchet indique que le code du travail a été respecté concernant la surface de travail par agent. Quelle est-elle ?

Docteur MOREAU

Elle est de 7 à 8 m² par agent, mais cette surface n'est pas proportionnelle au nombre d'agents.

Monsieur GAUCHET

Il s'agit d'une recommandation du code du travail en réalité.

Monsieur LYVER

Avez-vous vérifié que la climatisation était aux normes ? En effet, elle fonctionne uniquement en boucle fermée sans apport d'air nouveau.

Monsieur GAUCHET

Il est possible d'ouvrir les fenêtres dans cet immeuble pour ventiler les bureaux.

Monsieur LYVER

Il devient impossible de travailler avec le bruit de la circulation.

Monsieur GAUCHET

Il suffit de ne ventiler l'espace qu'une demi-heure.

Monsieur MERLET

Un bilan avant le déménagement a-t-il été établi quant à la gestion des extincteurs ainsi qu'il l'avait été mentionné dans le document ?

Monsieur GAUCHET

Les pompiers ne l'ont pas encore fait, mais nous allons demander qu'ils le fassent rapidement.

Monsieur MERLET

Il semble qu'aucun bloc sanitaire ne soit adapté pour les personnes handicapées.

Monsieur GAUCHET

Nous avons convenu lors de la visite de vérifier que l'accès de l'immeuble est possible pour les handicapés avant de procéder à un aménagement.

Madame AGUIRRE

L'ascenseur de l'accès par la rue de Rivoli est souvent en panne. Comment est-il alors possible d'accéder aux étages ?

Monsieur BOISSONNET

Nous ne pouvons pas doubler tous les systèmes. Par contre, nous pouvons veiller à ce que la durée d'intervention soit plus courte.

Madame BIANCARDINI

L'ascenseur de la rue de Rivoli est-il resté en panne plusieurs jours ?

Monsieur GAUCHET

Cela est possible. Néanmoins, les agents qui ne sont pas handicapés peuvent toujours accéder aux étages sans les ascenseurs.

Madame TCHENQUELA

La DAMT devrait passer contrat avec d'autres prestataires.

Monsieur GAUCHET

Non, parce que nous ne sommes que les locataires de cet immeuble. Il incombe au propriétaire de gérer les parties communes. Nous avons prévu d'établir des fiches de consignes pour les agents en poste et notre vigie technique se propose d'être l'interlocuteur de Schindler et du concierge.

Monsieur MERLET

Après vérification de l'accessibilité de l'immeuble aux personnes handicapées, prévoyez-vous d'aménager les sanitaires pour ces derniers ?

Monsieur GAUCHET

Nous n'en sommes pas encore à ce stade. Si nous choisissons de fabriquer des sanitaires pour les personnes handicapées, nous nous situerons sous le quota de toilettes défini par le code du travail.

Monsieur MERLET

Les agents disposaient d'une salle de repos dans l'immeuble Saint Roch. En avez-vous prévu une dans l'immeuble Marengo ?

Monsieur GAUCHET

Une salle est prévue au hall du 162 rue de Rivoli au troisième étage, près des machines à café. Il reste à y disposer des sièges.

Monsieur MARTIN

Un poste d'huissier sera-t-il installé ?

Monsieur IROLLO

Nous ne sommes pas les seuls locataires de cet immeuble ; il n'est donc pas possible de disposer d'un huissier.

Monsieur MARTIN

Il existe un poste d'huissier au 180 rue de Rivoli, émanant d'une société externe. Peu importe que le Louvre ou une société externe l'assure, il est important de disposer d'un poste de contrôle des entrées et des sorties alors même que le plan Vigipirate est encore actif au musée.

Monsieur FOUSSE

Au 180 rue de Rivoli, un programme de réforme des PAC a été engagé pour plusieurs années. Le chantier commence par l'aire de livraison. Il vise également à l'amélioration des conditions de travail des agents affectés au service des accès. Par conséquent, nous avons choisi de ne pas installer de tels postes qui ne correspondent pas à la réalité du travail des agents de surveillance des services d'accès. Nous souhaitons que les PAC travaillent tous dans les mêmes conditions de travail.

Nous avons disposé au 180 rue de Rivoli d'un vigile provisoirement. Nous adopterons à terme des solutions techniques de contrôle d'accès.

Au 162 rue de Rivoli, nous avons commencé notre travail depuis trois jours. Nous voulons également rencontrer les agents du bâtiment pour connaître leurs contraintes d'accès. Ce travail mobilise la sous-Direction à plein temps ainsi que le chef de l'atelier de serrurier.

Comme le stipule l'article 2 du futur règlement intérieur, je compte sur tous les membres du CHS pour nous aider à mettre en œuvre les solutions que nous avons choisies. Nous sommes prêts à vous soumettre nos propositions d'organigramme et à prendre en compte les risques que vous auriez évalués.

Monsieur MERLET

La réflexion doit être menée sur l'ensemble des espaces du 162 rue de Rivoli, y compris aux deuxième et sixième étages. Ce dernier n'est pas sécurisé même si une personne travaille à l'accueil. De plus, des vols ont été commis.

Monsieur FOUSSE

L'huissier auquel vous faites référence ne fait pas partie du personnel du service des accès. Le service du personnel a fait le choix de placer une personne de son service pour gérer l'accueil, entre autres tâches propres au service. Si l'auditorium décide de détacher un membre de son service pour l'accueil, nous n'y verrons aucun inconvénient. Mais, pour les raisons que j'ai évoquées, nous ne pouvons pas y détacher un PAC dans des conditions de professionnalisation et de formations équivalentes aux autres immeubles.

Madame DOZOLME

Est-il prévu que les pompiers du Louvre ou ceux du 1^{er} arrondissement interviennent au 162 rue de Rivoli ?

Pour ma part, je n'envisageais pas un poste d'accès, mais de sécurité et de sûreté dans les étages. Il s'agit de tenir à jour les formations relatives à la sécurité et de veiller à ce que les consignes soient respectées, comme les pompiers le font au sein du musée.

Monsieur GAUCHET

Comme dans tous les immeubles, des fiches de consignes seront apposées dans les étages aménagés. La brigade des pompiers du Louvre dispensera les formations spécifiques par étage pour rappeler les consignes en cas d'incendie.

Monsieur IROLLO

Plusieurs exercices d'évacuation en cas d'incendie ont déjà eu lieu au 162 rue de Rivoli.

Monsieur FOUSSE

Nous devrions rencontrer moins de difficultés qu'à l'immeuble de Saint Roch. En effet, le bâtiment est proche du PCS. A Saint Roch, il était difficile d'envoyer des agents de surveillance procéder à une levée de doute lors des alarmes. J'espère que nous arriverons à sécuriser correctement l'ensemble de l'établissement.

Monsieur SELLES

Avez-vous d'autres questions ?

Monsieur NEE

Concernant le compte-rendu du 2 septembre de la visite de l'aire de livraison, est-il possible de refaire un bilan ? Il existe un manque d'information au sujet des travaux effectués, notamment ceux du programme général de mise en sûreté globale du musée. Je me suis aperçu que des centrales étaient dans les réserves sans que j'en aie eu connaissance. Je ne sais donc pas qui prendra en charge la maintenance, ni de quelle manière je dois octroyer les autorisations d'accès à ces parties. Nous devons refaire des réunions.

Monsieur GAUCHET

En effet, nous devons procéder à des séances d'information, notamment au sujet des appareils que Monsieur Née évoquait. Ceux-ci se trouvent sur le réseau du contrôle d'accès que nous mettons en place actuellement.

Nous avons comblé le déficit d'information au sujet du chantier de l'aire de livraison par une séance d'information spécifique des agents qui s'est tenue après la visite du CHS.

Monsieur SELLES

Pourrez-vous répondre spécifiquement à Monsieur Née au sujet des centrales ?

Monsieur GAUCHET

Oui, nous répondrons à Monsieur Née ainsi qu'à ses collègues.

Madame AGUIRRE

Concernant le PAC de l'Oratoire, il a été précisé qu'un nouveau projet serait présenté le 10 septembre 2005. Cela a-t-il été fait ?

Monsieur GAUCHET

Oui, nous avons satisfait à la demande de changement d'orientation du PAC afin de le conserver dans sa position actuelle tout en procédant aux installations nouvelles que nécessite le renforcement du contrôle d'accès.

Madame AGUIRRE

Selon l'avis des organisations syndicales, la mise en place de l'interdiction de photographier ne fonctionne pas. Lors d'une visite, alors que l'effectif n'était que peu élevé ; nous avons pu constater que les agents n'avaient pas les moyens de faire respecter cette interdiction. Nous avons même vu un panneau annonçant l'interdiction de photographier arraché dans un ascenseur. C'est représentatif de la frustration que provoque cette mesure. Le problème est que les moyens donnés aux agents ne sont pas suffisants. Nous souhaitons connaître quels moyens la Direction compte leur attribuer. Nous avons un avis partagé : soit l'interdiction doit être levée dans tout le musée, soit elle doit être appliquée partout.

Monsieur SELLES

Nous nous sommes déjà longuement expliqués sur le principe. Quant aux mesures qui ont été prises, nous avons procédé à un renforcement de la signalétique après la visite du CHS afin qu'elle soit plus visible. Nous avons également aménagé la marge de cette zone en retirant l'interdiction au niveau de la Victoire de Samothrace. Nous avons également mené une étude au sujet des effectifs d'agents. Nous nous sommes aperçus que dans 75 % des cas, l'effectif était normal et, que dans seulement 6 % des cas, les agents étaient en sous-effectif sur cette zone pour les raisons que nous vous avons déjà données. Nous allons procéder à un bilan pour déterminer si un aménagement est nécessaire l'été prochain.

Madame AGUIRRE

Je vous ai fait remarquer un décalage sur l'information générale distribuée par le musée.

Nous avons constaté un manque de moyens donnés aux agents de surveillance dans les salles pour faire respecter le règlement de visite. Les agents en salle interviennent en bout de chaîne, lorsque les infractions sont déjà commises. Il n'est alors pas possible de faire sortir les visiteurs contrevenants. Ce problème dépasse la simple interdiction de photographier. Les agents ont finalement l'impression qu'ils sont les seuls à faire respecter le règlement et que les étapes en amont pas ne sont pas correctement réalisées, même si les motifs de ce manquement sont bien réels.

Monsieur SELLES

Ce sujet est différent. Effectivement, il arrive que les infractions commencent dès l'entrée dans le musée. Il faut être bien plus vigilant. Nous constatons ponctuellement des situations en salle qui n'ont pas lieu d'être. Nous

avons envisagé la possibilité de « verbaliser » les contrevenants, sans évoquer la présence de certains groupes sauvages.

Monsieur NEE

Concernant la visite de la banque d'information, aucune mesure relative aux anomalies actées dans le rapport n'a donné lieu à la mise en œuvre de mesures rectificatrices.

Seulement deux ordinateurs sur quatre fonctionnent. Seule la partie amovible des tablettes a été fixée. Les claviers sont toujours cassés. Les branchements ne sont pas organisés. Des claviers sans fil avaient pourtant été proposés. Lors d'une réunion de suivi, le représentant de la DAMT n'était au courant de rien. Les poignets des placards et des tiroirs auraient dû être installés ainsi que nous le recommandions à la page 17 du procès-verbal de la séance précédente du CHS. Il en est de même pour le revêtement du sol alors même que les agents l'ont demandé.

Monsieur SELLES

Certes, mais certaines mesures qui ne sont pas mentionnées au rapport ont pourtant été prises.

Monsieur NEE

Un programme de travaux d'amélioration a été annoncé ; nous voudrions connaître les mesures envisagées.

Monsieur MERLET

Je peux vous assurer que les conditions de travail des agents de la banque d'information sont réellement difficiles. Ils sont dans une situation que nous pouvons qualifier d'absurde.

Monsieur GAUCHET

Vous ne pouvez pas dire que rien n'a été fait depuis la visite du CHS puisque nous avons levé bon nombre des réserves qui avaient été émises concernant les mesures à accomplir dans cet espace. Effectivement, il reste à traiter des problèmes, mais les agents en poste à la banque d'information ne sont pas unanimes concernant certains d'entre eux. Nous sommes prudents et nous n'avons pas beaucoup avancé sur ces sujets. Nous rencontrons régulièrement Christophe Bateau, le responsable de la zone, afin de travailler avec lui sur les mesures d'améliorations à mettre en œuvre.

Madame AGUIRRE

Ce sont les agents en poste qui sont le plus à même d'en juger.

Monsieur SELLES

Vous avez dit précédemment à juste titre que le chef de service devait être impliqué.

Monsieur BOISSONNET

Il est très difficile pour la DAMT de trancher entre les avis divergents des agents. La fixation des claviers a été réalisée. Nous procéderons au remplacement de la moquette par un revêtement vinyle au début de l'année 2006. Ces deux points étaient les plus clairs. Nous souhaiterions un consensus au sujet du remplacement des poignets, qui, jusqu'à maintenant, ne donne pas lieu à un avis unanime.

Monsieur NEE

Lorsque je me suis rendu sur place, les sept ou huit agents présents étaient unanimes pour changer les poignées. Je ne comprends donc pas votre point de vue.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Les tablettes amovibles ont été fixées selon la recommandation du CHS. Pourtant, lorsque j'ai rencontré les agents cette semaine, certains s'en sont plaints. Il est donc nécessaire que nous obtenions un consensus.

Monsieur SELLES

Les mesures qui restent en suspens relèvent soit d'un manque de consensus, soit d'une incompréhension.

Je propose que Madame Cotteverte fasse une proposition relative aux mesures qui restent indéterminées lors du prochain CHS.

Madame AGUIRRE

Je souhaite que nous déterminions si le moment de l'implication des agents dans le projet de réaménagement de la banque d'information a été pertinent. L'espace de travail collectif relève d'une problématique particulière parce que des agents différents doivent utiliser un outil de travail commun. Ils n'ont pas les mêmes morphologies, ni les mêmes goûts, ce qui explique les difficultés rencontrées. Il convient de déterminer la procédure à mettre en œuvre dans ce genre de situation et de conférer le pouvoir d'arbitrage à une entité ou une personne définie.

Monsieur SELLES

Vous avez raison. Cette problématique de méthode nous renvoie également à l'élaboration du document unique.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Les agents doivent être associés plus étroitement aux projets d'aménagement afin que de s'assurer que les travaux réalisés soient convenablement adaptés à leurs conditions de travail.

Madame COTTEVERTE

Nous devons également déterminer pour quels types de projet il serait opportun de recourir à des compétences en ergonomie.

Monsieur MERLET

Au sujet de la visite du CHS du 14 octobre, il est stipulé dans le rapport qu'une demande d'étude de réaménagement de la salle de repos a été exprimée par la DRHDS. Où en est-elle ?

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Ainsi que je m'y étais engagée, j'ai signé cette demande qui a été transmise à la DAMT. Cette dernière programmera l'étude en fonction de ses priorités.

Monsieur GAUCHET

En effet, nous avons pris en compte cette demande. Nous avons entamé une réflexion sur la manière optimale de réaménager cet espace qui est devenu totalement non fumeur. Nous souhaitons accroître la surface et le confort de la salle de repos. Nous entamerons les travaux et nous changerons le mobilier au cours du premier semestre 2006.

Monsieur MERLET

Je n'ai pas pu assister à la visite sous la pyramide. Quand seront visitées la médiathèque et la régie de l'auditorium ?

Madame COTTEVERTE

Cela a été fait hier.

Monsieur MERLET

L'espace adhésion a-t-il été également visité ?

Madame COTTEVERTE

Non, cette visite n'était pas prévue.

Monsieur MERLET

Il existe des problèmes relatifs à l'espace, l'organisation de travail et la gestion de la file d'attente. J'ai invité les agents à les signaler dans les cahiers hygiène et sécurité.

Une visite pourrait-elle être envisagée ?

Monsieur SELLES

Je ne pense pas qu'une visite par tous les membres du CHS soit nécessaire. Je propose que Madame Cotteverte se rende à l'espace adhésion.

Monsieur MERLET

En effet, il serait pertinent parfois que seul le groupe permanent visite les locaux exigus, tels que les bureaux du SVROC et du SAID situés sous la pyramide qui posent également problème.

Madame COTTEVERTE

C'est un problème de méthode. Nous devons déterminer la composition de la délégation du CHS selon les types de visite et s'il est possible que le groupe permanent puisse me mandater. Dans ce cas, à qui suis-je supposée rendre compte des conclusions de la visite ?

Dans le cadre du fonctionnement du CHS, nous devons définir ces procédures.

Monsieur SELLES

Nous pouvons le faire dans le cadre du travail sur les méthodes et du document unique.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous nous sommes rendu compte que les visites en délégation nombreuse réalisées dans des espaces restreints nuisent à nos échanges, au-delà des inconvénients pratiques.

Madame AGUIRRE

Le local de la régie haute est totalement inadapté. Existe-t-il une solution à court et à long terme à cette situation critique qui accroît les risques d'accidents ?

Monsieur GAUCHET

La régie installée dans l'ancien espace VIP est un endroit problématique. Nous n'avons pas de solution immédiate, mais nous devons en trouver une dès 2006. Nous travaillons en ce sens.

Monsieur SELLES

Je propose que la DAMT soumette des propositions au CHS d'autant plus que la régie haute est utilisée de façon intensive.

VI. Protocole handicap (pour avis)

Monsieur SELLES

Le protocole handicap a déjà été largement discuté dans les instances. Nous n'allons signaler que les modifications qui y ont été apportées.

Madame COTTEVERTE

La première modification concerne la page 4 ; le paragraphe relatif au projet social a été supprimé selon votre demande.

A la page 5, au sujet des objectifs, nous avons précisé que l'implication de l'encadrement et de l'ensemble du personnel était nécessaire pour l'insertion des personnes en situation de handicap, ainsi que vous le souhaitiez.

Monsieur SELLES

Par ailleurs, nous avons retiré la mention « *conformément au projet social* ».

Madame COTTEVERTE

En page 11, nous avons mentionné «*les actions de formation nécessaires pour assurer l'aptitude de l'agent* » au lieu d' «*assumer l'aptitude de l'agent* ».

Monsieur SELLES

A moins que vous n'ayez d'autres remarques, je propose de procéder au vote.

Le protocole handicap est approuvé à l'unanimité.

Madame TCHENQUELA

La CFDT ne sera pas en mesure d'apposer sa signature au protocole.

Monsieur SELLES

Nous vous ferons parvenir le document original ultérieurement afin que vous le signiez.

VII. Suivi des points évoqués lors du précédent CHS

Monsieur NEE

J'ai relevé plusieurs points dans le procès-verbal de la séance précédente.

A la page 3, il est indiqué qu'un système de désenfumage dans la cage principale d'accès aux étages de l'immeuble situé au 180 rue de Rivoli a été demandé par le SPSI.

Monsieur GAUCHET

Nous avons pris cette demande en compte. Néanmoins, nous ne sommes pas propriétaires de l'immeuble. Il s'agit d'une copropriété et nous n'avons pas pu inscrire ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du mois de juin. Cette question sera traitée à la prochaine Assemblée Générale. Dès que la copropriété nous en donnera l'accord formel, nous réaliserons les travaux nécessaires. Parallèlement, nous avons déjà fait établir un devis par une entreprise afin de gagner du temps et d'initier les travaux au plus vite.

Je rappelle que cet immeuble est conforme à la réglementation incendie en vigueur dans son état actuel.

Monsieur NEE

Quelle est la date de la prochaine Assemblée Générale ?

Monsieur GAUCHET

Elle n'a pas encore été établie.

Monsieur NEE

Qu'en est-il de l'isolement du système incendie ?

Monsieur GAUCHET

Il s'agit en réalité d'isoler les *oculi*. Cette réalisation fait également partie des travaux que nous venons d'évoquer.

Monsieur NEE

Concernant l'étude à réaliser au sujet de l'implantation d'un double vitrage, le prototype a-t-il été installé ?

Monsieur GAUCHET

Le prototype de double vitrage a été installé et il semble efficace. Nous estimons actuellement le coût global de cet aménagement pour l'immeuble afin de déterminer si nous avons les capacités financières de le réaliser.

Monsieur NEE

Un climatiseur individuel à l'agence comptable a été demandé. A-t-il été livré ?

Monsieur GAUCHET

Je ne saurais pas vous répondre.

Monsieur BOISSONNET

Je pense que cela a été fait, mais je n'en suis pas certain.

Monsieur NEE

En page 4, l'installation d'une colonne d'aération dans les caves de l'immeuble a été évoquée.

Monsieur GAUCHET

Nous devons également en faire formellement la demande lors de la prochaine Assemblée Générale de la copropriété.

Monsieur NEE

Il me semble pourtant que nous avons obtenu l'accord du syndic.

Monsieur GAUCHET

Effectivement, il semble que je me sois trompé. Dans ce cas, nous réaliserons cet aménagement dès le début de l'année 2006.

Monsieur NEE

En page 5 du procès-verbal, il est fait mention de la réalisation des mesures de bruit en salle des Etats durant un dimanche de mois d'août lorsque l'entrée est gratuite.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Les mesures de bruit ont été réalisées, mais nous ne serons en mesure de vous en communiquer les résultats que lors de la prochaine réunion du CHS.

Monsieur NEE

En page 15, il est rappelé les travaux afin d'éviter la légionellose préconisés par le bureau d'études Antagua :

- la pose de trente vannes d'équilibrage ;
- la dépose des circulateurs ;
- le changement des mitigeurs de douche ;
- le renforcement de la maintenance des ballons d'eau chaude ;
- la suppression de certaines douches afin d'améliorer le débit d'eau.

Où en sont ces travaux ?

Monsieur BOISSONNET

Toutes les zones à risques ont été isolées. Le travail de plomberie a donné lieu au lancement d'un second appel d'offre faute d'entreprises candidates. Il s'agit du seul contretemps parce que nous détenons déjà le budget nécessaire.

Monsieur NEE

« Dans la zone 1, les travaux de peinture des vestiaires sont quasiment achevés ». Néanmoins, ces travaux devaient être également étendus au local des badges, au bureau des clés et au bureau d'affectation dans le courant du quatrième trimestre.

Monsieur GAUCHET

Vous avez pu constater une bonne remise en état de la zone des vestiaires. Nous procédons actuellement aux travaux d'éclairage. La Direction de la surveillance nous a demandé d'étudier le déplacement du local des badges dans le cadre de l'important chantier de renforcement de la sécurité. Nous travaillons sur ce dossier.

La rénovation du bureau d'affectation n'a pas été effectuée ; elle le sera dans le courant du premier trimestre 2006.

Monsieur NEE

Les réserves relatives à la zone d'accueil que vous évoquiez lors de la séance précédente du CHS ont-elles été levées ?

Monsieur GAUCHET

Il s'agit de la rénovation des vestiaires. Les réserves sont levées depuis longtemps puisque nous achevons actuellement les travaux d'éclairage.

Monsieur NEE

Au PC Napoléon, avez-vous préconisé la pose d'un matériau absorbant derrière les baies et l'installation de pièges à sons sur le réseau d'extraction des toilettes ?

Monsieur BOISSONNET

Le matériau absorbant a été posé. La configuration du PC sera reconsidérée dans le cadre du projet Pyramide.

Monsieur NEE

A la page 20, nous avons évoqué le problème d'évacuation des produits dangereux dans le jardin des Tuileries. Monsieur Gauchet a indiqué qu'il avait demandé au chef jardinier de se rapprocher de Philippe Carreau pour organiser l'évacuation de ces produits.

Monsieur GAUCHET

Philippe Carreau et le chef jardinier travaillent étroitement à la mise en place d'un système d'évacuation des déchets.

Monsieur NEE

Qu'en est-il de la rotation des bennes ?

Madame AGUIRRE

Le problème survenu entre les sociétés a-t-il été réglé ?

Monsieur GAUCHET

Nous nous renseignerons.

Monsieur NEE

Quelle est l'avancée des travaux de l'architecte mandaté au sujet de l'amélioration des vestiaires des jardiniers et des agents de surveillance ?

Monsieur GAUCHET

Il a initié une étude, il y a 15 jours et travaille actuellement à la constitution d'un programme.

Monsieur NEE

A la page 21, il est indiqué que, dans le cadre de l'amélioration du jardin des Tuileries, la signalétique devait être complètement remaniée. Cet aménagement a-t-il été réalisé ?

Monsieur BOISSONNET

Au cours de l'année 2005, une signalétique provisoire a été mise en place. Un concours pour la mise en place de signalétique définitive a conduit à retenir deux candidats qui devront fournir des compléments de projets afin que le Président puisse les départager. Le projet gagnant sera alors réalisé.

Monsieur NEE

Les fontaines à eau sont-elles maintenant disponibles dans les locaux des jardiniers ?

Monsieur ANOT

Les fontaines à eau sont installées depuis le mois d'août.

Monsieur NEE

Le groupe de travail a-t-il visité la réserve ainsi qu'il est préconisé de le faire à la page 22 ?

Madame COTTEVERTE

Nous avons revu l'organisation de ce local qui a d'ailleurs été efficacement rangé depuis notre visite. Les produits dangereux sont dans une pièce fermée à clé. Les bidons d'essence sont restés à l'intérieur en attendant la réalisation des travaux, mais ils ne présentent pas de risque majeur parce qu'ils sont complètement isolés des produits dangereux.

Nous rencontrerons l'adjoint de Madame Vernillet afin d'établir le bilan des produits utilisés et déterminer leur toxicité.

Monsieur NEE

Les travaux destinés à isoler les bidons d'essence ont-ils été réalisés ?

Madame COTTEVERTE

Ils seront déterminés dans le cadre de l'étude globale menée par la DAMT.

Monsieur NEE

A la page 28, nous avons demandé l'anticipation du départ de Monsieur Michel NEE.

Monsieur BOISSONNET

Son remplacement a été officiellement demandé et l'avis de vacance a été publié. Il nous reste à définir le poste à plein temps. Les fonctions de Monsieur Née hors du périmètre de la DAMT pourraient être reprises dans le cadre d'un poste différent par quelqu'un d'autre.

Monsieur NEE

A la page 29, nous avons convenu de vérifier si les agents avaient été convoqués pour la visite médicale obligatoire.

Docteur MOREAU

Le bilan sera communiqué avec le rapport d'activité à la prochaine séance de CHS.

Monsieur NEE

Nous avons relevé un problème d'aération du local des chauffeurs à la page 30.

Monsieur BOISSONNET

Nous avons effectué les dernières mesures le 6 décembre 2005. Le nombre d'occupants du local est de quatre. Par conséquent, le débit théorique doit être d'au moins 100 mètres cube/heure d'air, soit 25 mètres cube/heure d'air par personne. Les résultats révèlent que le débit constaté est de 245 mètres cube/heure, soit deux fois et demie la valeur de référence. Le renouvellement d'air constaté est donc largement au-delà du seuil réglementaire. En général, toutes les zones de l'espace livraison affichent des valeurs plus élevées que le seuil réglementaire.

Il nous reste à réaliser la climatisation des bureaux de l'aire de livraison pour améliorer le renouvellement d'air en « sur-pressurisant » les locaux. Cet aménagement est prévu en 2006.

Monsieur FOUSSE

Etant donné les travaux en cours, nous avons provisoirement étalé les horaires de livraisons, à partir de 7 heures. Or les agents en poste s'aperçoivent que l'ouverture d'un secteur le matin est mieux adaptée à l'emploi du temps des livreurs. Ces derniers ont dorénavant le temps de couper leur moteur. Par conséquent, le trafic est moins encombré et la pollution moins intense à l'aire de livraison. Je vous invite à aller constater cette évolution parce qu'il serait intéressant que nous discutions de l'organisation générale de cet espace. Les conditions de travail ont considérablement changé et nous devons en tenir compte.

Monsieur NEE

A la page 31, il a été signalé que les vasques des appareils d'éclairage étaient manquantes. Or rien n'a été encore installé.

Monsieur GAUCHET

En effet, je le déplore tout comme vous. J'ai donné des consignes pour que Cégélec intervienne rapidement pour les fixer. Je veillerai personnellement que cet aménagement soit réalisé.

Monsieur NEE

A la page 32, le débordement des eaux dans les tuyaux d'évacuation des cuisines a été signalé. Ce problème a-t-il été résolu ?

Monsieur GAUCHET

La société Eliance a procédé au curage des siphons. Par ailleurs, nous devons changer un tronçon de canalisation du niveau inférieur. Nous avons commandé cette tâche à Cégélec Plomberie qui le réalisera dans les prochains jours.

Monsieur NEE

Un architecte a été mandaté au sujet des bureaux de la Direction de la communication afin de réaliser une étude visant à les transformer avant la fin de l'année.

Monsieur GAUCHET

Récemment, la Direction Générale a validé l'installation d'un bâtiment préfabriqué qui accueillera le personnel du service de la communication afin de réaliser les études dès le début de l'année 2006. Les travaux de transformation suivront. J'espère que le bâtiment sera installé avant la fin du mois de mars.

Monsieur NEE

A la page 33, nous avons évoqué un problème survenu avec les prises électriques des bureaux de la communication.

Monsieur GAUCHET

Il a été réglé.

Monsieur NEE

Le niveau sonore des messages d'alerte posait également des difficultés.

Monsieur GAUCHET

Nous ne l'avons pas modifié. Le niveau sonore n'est en réalité pas plus élevé que dans les autres zones. L'espace des bureaux est complètement décroisé ce qui explique que le personnel entende mieux les messages sonores. Ce problème sera résolu avec les aménagements en 2006.

Monsieur NEE

Qu'en est-il de l'onduleur ?

Monsieur GAUCHET

Nous n'avons pas procédé à l'isolement parce que nous comptons installer les bureaux du service de la communication dans un bâtiment préfabriqué.

Monsieur NEE

A la page 35, il a été signalé que les toilettes du deuxième étage de la Porte des Arts débordaient. Ce problème a-t-il été résolu ?

Madame KARDIANOU

J'ai constaté d'autres infiltrations, par hasard, que j'ai portées à l'attention de Monsieur Gauchet. *A priori*, l'eau proviendrait des fuites des toilettes du couloir de la conservation. Je ne sais pas si quelqu'un a pensé à condamner l'arrivée d'eau. Des auréoles d'humidité importantes commencent à apparaître sur le sol et le plafond.

Monsieur GAUCHET

Je prends note de ce problème. Je n'ai pas d'information précise à apporter à ce sujet pour le moment.

Monsieur NEE

A la page 37, nous évoquons la possibilité de faire appel à un inspecteur. Où en sommes-nous avec ce dossier ?

Monsieur SELLES

Nous avons pris contact avec le Ministère de la Culture ; il semble que cela puisse être possible.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

La Direction envisage de confier la responsabilité de l'inspection hygiène sécurité à la mission hygiène sécurité du Ministère de la Culture. Nous devons en définir les modalités avec ce dernier.

Madame COTTEVERTE

J'ai rencontré à ce sujet Xavier Roy, chargé de la mission permanente d'inspection hygiène et sécurité, pour envisager les modalités possibles de faire appel à l'un des inspecteurs hygiène sécurité de la mission. Cinq postes d'inspecteur hygiène et sécurité ont été créés cette année. Monsieur Roy considère que l'inspecteur peut assurer cette mission s'il ne travaille pas au-delà d'un mi-temps. Cette mesure nécessite l'approbation du conseil d'administration.

Madame AGUIRRE

Le poste d'inspecteur serait-il donc l'un des cinq postes déjà décidés ?

Madame COTTEVERTE

Trois personnes ont déjà été recrutées. Xavier Roy envisageait que l'un des deux autres en cours de recrutement pourrait être l'inspecteur que nous souhaitons.

Monsieur NEE

A la page 38, nous avons prévu d'établir un bilan de fonctionnement du groupe permanent.

Madame COTTEVERTE

Nous devons attendre que l'année soit complètement achevée avant d'établir le bilan annuel. Je propose qu'il figure à l'ordre du jour de la prochaine séance de CHS, ainsi que le bilan hygiène sécurité et le prochain papripact.

Monsieur NEE

Il a été prévu d'établir également un plan fumeurs et non fumeurs.

Madame COTTEVERTE

Nous y travaillons dans le cadre du groupe permanent. Nous nous sommes répartis les bâtiments par équipes de deux. Certains bâtiments ont déjà été traités. Nous sommes en attente de quelques plans également afin de réactualiser le programme établi, il y a quelques années. Quoiqu'il en soit ce plan fait partie des documents imposés par le règlement intérieur.

Monsieur SELLES

L'idéal serait de rendre tous les bâtiments non fumeurs le plus tôt possible.

Avez-vous d'autres questions ?

Madame AGUIRRE

Je voudrais revenir sur le travail que vient de réaliser Monsieur Née. Nous gagnerions beaucoup de temps et nous aurions des réponses plus satisfaisantes à nos questions si nous réactivions enfin la grille de suivi du CHS et que nous établissions un relevé de décisions. J'espère que Monsieur Selles désignera un volontaire dans ce dessein.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous en convenons dans la mesure où nous nous sommes engagés à afficher un document de suivi des décisions dans le règlement intérieur.

Madame AGUIRRE

Madame Cotteverte est chargée de mission spécifique. Elle ne peut donc pas assumer toute la charge de travail relative à l'hygiène et à la sécurité. De plus, elle n'a pas les mêmes pouvoirs que ceux de

l'administration. Par ailleurs, nous devons confier le renseignement de la grille à quelqu'un qui possède les informations nécessaires pour répondre à nos questions.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous comptons beaucoup sur Madame Cotteverte parce qu'elle a de l'expérience dans ce domaine. Par ailleurs, elle assume également un rôle de coordination et de relais auprès de l'ensemble des Directions impliquées dans les travaux d'amélioration des conditions de travail du personnel.

Monsieur SELLES

De plus, toutes les mesures que nous décidons ne sont pas réalisables d'une séance de CHS à l'autre. Il n'est pas possible de réaliser des travaux importants en trois ou quatre mois et nous devons également tenir compte des priorités.

Madame AGUIRRE

Ma remarque ne porte pas sur la réalisation des travaux. Le CHS doit disposer d'un outil qui lui permette de suivre les décisions. Nous ne pouvons pas nous permettre d'oublier des aménagements nécessaires, puis de nous en rappeler seulement lorsque des problèmes surviendront. Je ne mets pas en cause la DAMT, qui, par ailleurs, doit faire face à une charge de travail accrue en cette période. Je pense que l'outil de suivi serait donc particulièrement utile.

Monsieur GAUCHET

Oui, vous avez raison. Il faut réactiver l'outil de suivi. Il est nécessaire que les membres du CHS puissent faire un point sur les décisions lors de la réunion mensuelle.

Monsieur SELLES

Madame Cotteverte en assurera donc le suivi.

Madame COTTEVERTE

Nous y travaillerons dans le cadre du groupe permanent.

Monsieur SELLES

Avez-vous d'autres questions ?

Madame AGUIRRE

Le suivi des cahiers hygiène et sécurité est défini dans le règlement intérieur. Mais, comment sera-t-il organisé concrètement ?

Madame COTTEVERTE

Le suivi des cahiers hygiène et sécurité sera mensuel et effectué par le groupe permanent du CHS. La synthèse en sera présentée lors d'un point spécifique de l'ordre du jour de la séance du CHS suivant. Nous voulions justement étudier le fonctionnement actuel de ces registres et trouver un moyen de les réactiver s'ils tombaient en désuétude. Ces outils nous semblent importants.

VIII. Questions diverses

Monsieur CHOQUET

Nous avons constaté que l'une des guérites situées à l'extérieur près du Quai François Mitterrand était délabrée. Lors des fortes pluies, l'eau s'infiltrait à l'intérieur et des fils électriques apparaissent sur le côté, ce qui nous semble dangereux. Nous demandons qu'elle soit changée.

Monsieur BOISSONNET

S'agit-il de la guérite qui se situe à l'entrée de la Porte Visconti, sur la gauche ?

Madame KARDIANOU

Oui.

Monsieur BOISSONNET

Nous n'avons jamais eu de plaintes avant ce jour, à ma connaissance.

Madame KARDIANOU

Il existe une installation des entreprises qui travaillent dans la cour Visconti. Les agents souhaitent que la prochaine guérite puisse être installée à l'intérieur avec la caméra tournée dans l'autre sens. Nous pourrions effectuer une visite.

Monsieur BOISSONNET

Je ne peux pas répondre. Des chantiers de restauration de façade sont en cours. Le changement d'une guérite à l'air anodin, mais je ne voudrais pas gêner la poursuite du chantier.

Madame KARDIANOU

Nous souhaiterions que des sanitaires soient également installés, parce que rien n'est prévu à cet effet dans cette zone pour les agents. Les entreprises externes ont installé des sanitaires, quant à elles. Ce serait plus confortable pour les agents de surveillance de disposer également de sanitaires.

Monsieur FOUSSE

Notre service travaille au remplacement de cette guérite et nous partageons votre avis. A l'origine, ce poste de PAC devait être supprimé, mais il a été réinstallé suite à la reprise des chantiers.

Dès lors que nous nous sommes rendu compte qu'il n'était plus possible de supprimer le poste de PAC parce que les chantiers allaient durer trop longtemps, nous avons souhaité le changement de la guérite. Nous devons nous rencontrer pour en discuter et également trouver une solution avec la DMO afin de ne plus laisser la guérite dehors et ne plus exposer les agents au froid, au bruit et à la pollution du trafic.

Il nous a été répondu qu'il n'était pas possible de disposer une guérite intérieure parce que des échafaudages étaient disposés également à l'intérieur et qu'ils le resteraient encore pendant deux ans. Il n'est pas non plus possible de disposer la guérite au milieu du chantier parce que nous devons respecter le périmètre de stockage des produits dangereux. Il nous a été proposé d'utiliser un petit local à l'intérieur du porche qui est actuellement fermé par des parpaings.

Nous demanderons donc l'installation de la guérite à l'intérieur.

Monsieur GAUCHET

L'organisation d'un chantier aussi important que celui d'« Islam » génèrera des besoins de contrôle plus fréquent. Un organisme de planification et de contrôle sera chargé du trafic. L'ensemble de l'organisation sera examiné à nouveau lors de l'installation du futur poste de contrôle.

Monsieur FOUSSE

Nous avons attendu parce que nous préférons une guérite à l'intérieur, mais si ce n'est pas possible, nous demanderons une guérite à l'extérieur.

Madame KARDIANOU

Les nouveaux bureaux du pavillon Mollien ne disposent pas de plan d'évacuation. L'accès vers le bas qui est indiqué comme sortie de secours est en réalité un cul-de-sac puisqu'il aboutit sur une cloison. Nous devons reprendre les plans d'évacuation et les itinéraires indiqués. Fin août ou début septembre, il y a eu une évacuation du Pavillon Mollien. Or nous ne savions pas si nous devions nous diriger vers la salle des manèges ou vers la cour Mollien. En cas d'accident réel, personne ne pourrait nous renseigner.

Monsieur GAUCHET

Peut-être que nous devrions améliorer le fléchage. Pourtant, la porte de la salle du manège fonctionne en issue de secours.

Madame KARDIANOU

Certes, mais nous ne pouvons pas aller au-delà de la salle qui est séparée par une cloison étant donné les travaux. Il faut mettre en place un nouvel itinéraire d'évacuation.

Monsieur GAUCHET

La porte qui donne sur la cour Visconti sera équipée de la barre d'issue de secours dans la prochaine semaine. Il s'agit de la seconde issue de secours du bâtiment.

Madame KARDIANOU

Cette issue concerne l'autre moitié du bâtiment et nécessite de remonter puis de redescendre afin d'évacuer.

Avez-vous du nouveau pour l'ascenseur ?

Monsieur GAUCHET

Une entreprise capable de l'installer aurait été trouvée, mais il manque un maître d'œuvre. Les travaux devraient débuter à la fin du premier semestre 2006.

Madame COTTEVERTE

L'aménagement permettra la liaison handicapée.

Monsieur FOUSSE

Je vous rappelle que depuis trois ou quatre ans, il n'incombe plus au service de surveillance d'évacuer le personnel des zones de bureaux suite à une mise en conformité au code du travail. Les bureaux doivent être évacués par les guides SRFIL, qui sont désignés et formés par le SPSI. Le service de surveillance peut vous aider. Néanmoins, vous devez vous adresser aux guides dont les noms figurent à chaque étage.

Madame KARDIANOU

Nous avons effectué la formation lorsque nous étions situés à la porte des Arts, c'est-à-dire trois mois avant notre déménagement au pavillon Mollien. Elle n'est donc plus d'actualité puisque nous avons changé de secteur. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé une réactualisation de la formation.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous vérifierons ce point.

Madame AGUIRRE

Ainsi que je l'ai évoqué lors de la séance de préparation de l'ordre du jour, SUD Culture aimerait que nous soient présentés les catalogues de formation. Les formations de 2006 seront déjà closes, mais nous aimerions pouvoir donner notre avis à propos des formations hygiène et sécurité. Nous souhaiterions que le CHS soit consulté l'année prochaine avant que le plan de formation ne soit décidé.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous en convenons. Néanmoins, nous n'en sommes encore qu'au stade des recueils des besoins. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas en mesure de vous présenter les catalogues de formation. Nous le ferons au prochain CHS.

Madame AGUIRRE

L'une des grandes tâches relatives aux conditions de travail de ces dernières années a été de sortir le personnel des locaux qui sont un peu insalubres.

Monsieur GAUCHET

Ces locaux ne sont pas insalubres.

Madame AGUIRRE

Je les appellerai les locaux «clos ». Je propose que le CHS établisse un bilan relatif à ces locaux et au personnel qui y travaille encore.

Monsieur GAUCHET

Afin de répondre de manière satisfaisante, je pense qu'il serait préférable d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain CHS. Néanmoins, vous savez tous où nous en sommes sur ce dossier. Excepté le personnel travaillant sous la pyramide, nous avons réglé les problèmes majeurs. Nous avons notamment sorti de l'aire de livraison tous les agents qui n'avaient pas de raisons professionnelles strictes d'y rester. Je pense que nous avons donc fait le maximum pour que les agents ne travaillent plus dans ces locaux.

Madame AGUIRRE

Il est donc d'autant plus intéressant de situer les agents pour lesquels nous n'avons pas trouvé de solution.

Monsieur GAUCHET

Je pense qu'il s'agit essentiellement d'agents travaillant à l'aire de livraison, en dehors du personnel sous la pyramide. Pour assumer leurs fonctions, ils sont obligés d'y rester.

Monsieur LYVER

Il serait intéressant d'anticiper les travaux qui doivent être réalisés en 2006 pour aménager les bureaux «surpressurisés ».

Madame AGUIRRE

Etant donné qu'il s'agit d'une préconisation du CHS, il me semble important d'établir un bilan au sujet de ces locaux.

Monsieur GAUCHET

Nous pouvons faire un inventaire des personnes qui ont bénéficié de mesures et de ceux qui sont restés dans les locaux « clos », dans ce cas.

Madame AGUIRRE

Le problème est le développement de syndromes générés par le travail dans ce type de locaux « clos ». Nous pouvons nous attendre à ce que ces syndromes inhérents aux bâtiments malsains ne réapparaissent.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous établirons un bilan lors du prochain CHS.

Madame AGUIRRE

Il semble que les responsabilités relatives aux travaux de la bibliothèque de la Porte des Arts aient été enfin établies entre la DMF et le Louvre. Je souhaite connaître l'avancée de ce dossier. Le SPSI ne prendrait en charge que le volet relatif à la sécurité incendie et la maintenance des extincteurs. Pouvons-nous avoir des précisions ?

Monsieur GAUCHET

Parmi les mesures que nous nous étions engagés à prendre en charge, nous avons réalisé le dépoussiérage des gaines hydrauliques. Nous avons commandé des canons de serrure et le décor des commandes de l'ascenseur. Dans le courant du premier trimestre 2006, nous lancerons une étude de faisabilité de coupe afin d'installer des cassettes dans les deux bureaux les plus importants. Nous devons également mettre à l'étude la pose d'alarme sur les portes d'issue de secours de l'espace.

Nous avons traité une partie des problèmes et nous poursuivrons afin de terminer au cours des prochains mois.

Madame AGUIRRE

Pour l'année 2006, quand les formations pour les membres représentants du personnel du CHS seront-elles programmées ?

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous en sommes encore au recueil des besoins.

Madame COTTEVERTE

Normalement, les membres représentants du personnel du CHS suivent trois jours de formation. Mais vous pouvez demander une nouvelle formation CHS.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Je communiquerai les noms des personnes intéressées à Hélène Mahé pour qu'elle puisse établir le recueil des besoins.

Madame COTTEVERTE

Il convient de veiller à ce que les organismes soient agréés également.

Madame DOZOLME

Récemment, un accident, heureusement bénin, est survenu dans un ascenseur à Sully, apparemment le système de sécurité des clés semblait prévaloir sur la réouverture automatique des portes en cas d'entrave. Cet incident se serait déjà produit avec des équipes d'intervention, ce qui explique qu'ils soient munis de clés de sécurité, et à Richelieu.

Je me suis entretenue avec des agents de Schindler qui m'ont dit que le Louvre avait demandé que la commande de sécurité avec une clé supprime la réouverture automatique des portes en cas d'entrave. Ce choix a provoqué l'incident en rendant possible de se coincer les mains ou les jambes dans les portes.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous allons nous renseigner ; nous n'avons pas été informés de l'incident.

Monsieur SELLES

Avez-vous d'autres questions ?

Madame KARDIANOU

Au service formation à Marengo, le personnel nous a signalé des problèmes de chauffage au second étage dans les bureaux. Ils auraient très froid et seraient obligés de travailler avec leur manteau.

Monsieur GAUCHET

Nous allons examiner cette question. Nous n'avons pas été saisis de ce problème par les agents.

Madame KARDIANOU

En théorie, les portes de toilettes pour handicapés doivent être poussées pour les ouvrir. Or aux AGER, où travaille une personne handicapée, la porte se tire uniquement. Les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas tirer sur la porte tout en s'appuyant sur leur canne ou en faisant avancer leur fauteuil roulant. Est-il possible de la changer afin d'en simplifier l'ouverture ?

Monsieur GAUCHET

Nous irons constater ce problème sur les lieux.

Madame KARDIANOU

Avant l'installation des AGER, nous avons demandé un survitrage pour le bruit et le froid parce que nous pensions que le double vitrage était complexe à installer. Cette demande a-t-elle été prise en compte ? Elle ne concerne que le sous-sol du côté des quais, mais cet endroit est très bruyant étant donné le trafic routier intense.

Monsieur GAUCHET

Certains bureaux en ont bénéficié en effet. Nous devons préalablement améliorer l'étanchéité des fenêtres. Nous le demanderons au service départemental d'architecture au cours de l'année 2006. Néanmoins, il n'est pas prévu d'installer de double vitrage.

Madame KARDIANOU

Au nord, du côté de la cour, des fenêtres ont été refaites et le résultat est satisfaisant. Néanmoins, nous rencontrons un problème de chauffage dans l'une des deux bibliothèques.

Monsieur GAUCHET

Un complément de travaux commencera avant la fin de l'année. L'entreprise qui a été retenue pour les travaux initiaux viendra améliorer l'installation de chauffage.

Madame KARDIANOU

Quand il fait bon dans les bureaux, nous fermons les portes. Et, quand il fait froid dans la salle de documentation, nous fermons également pour conserver un peu de chaleur. Par conséquent, la température des couloirs est glaciale. Le problème se situe au niveau de la documentation et de la bibliothèque.

Monsieur GAUCHET

J'ai pris en note ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.

Le Président
Didier SELLES

Le Secrétaire
Jean-Marc IROLLO

Le Secrétaire adjoint
FO

